



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
ALPES-MARITIMES

Partenariat

ACCORD TARIFAIRE DE PRISE
EN CHARGE POUR LES DECES

FUNECAP
SUD-EST

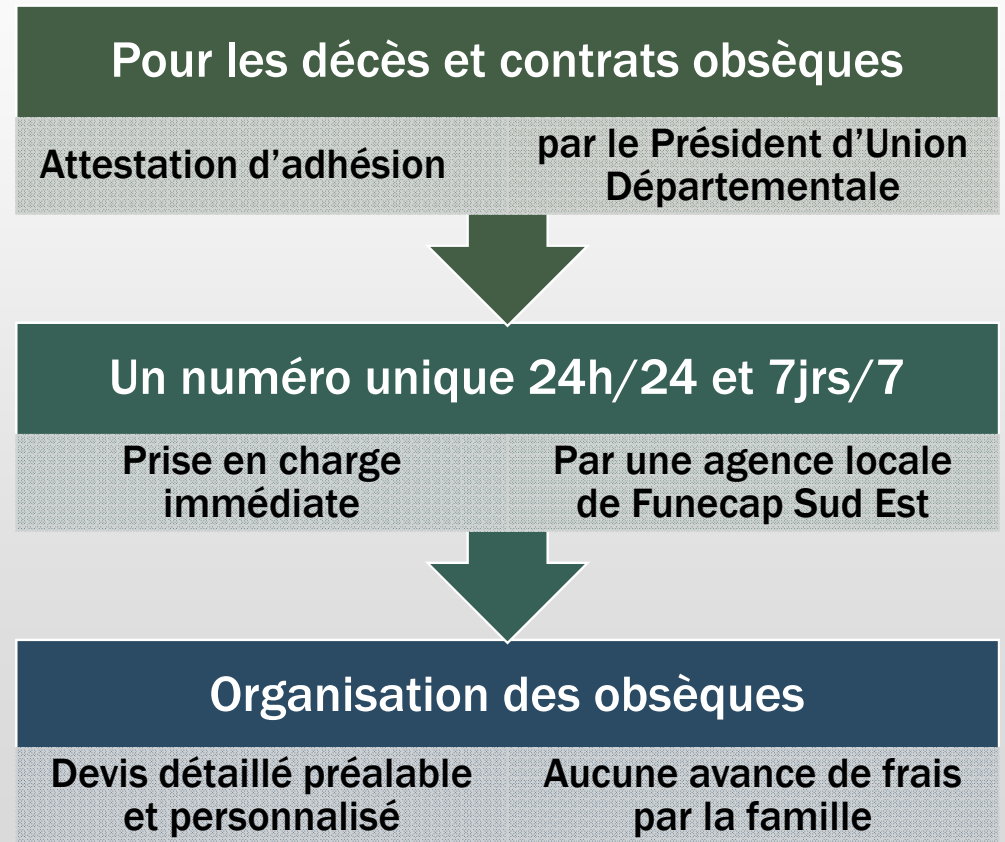


UN PACT DE CONFIANCE

- **14 Juillet 2016** : des professionnels coude à coude dans l'horreur sur la « Promenade ».
- **12 Novembre 2016** : des équipes mobilisées ensemble pour un cause nationale, les gestes qui sauvent à Nice.
- **12 Janvier 2017** : une volonté d'ancrer un partenariat sur la base de valeurs communes :
 - Lieutenant Pierre BINAUD, Président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Alpes-Maritimes
 - Philippe LE DIOURON, Directeur de Funecap Sud Est, Groupe d'infrastructures et de Services Funéraires

UNE PRISE EN CHARGE SPECIFIQUE EN CAS DE DECES

- Dédiée aux Sapeurs Pompiers et leurs familles
- Réservée aux adhérents, actifs, retraités et jeunes sapeurs pompiers
- Tant pour l'adhérent que ses ascendants et descendants directs et conjoints
- Des engagements sur le service, l'accompagnement et les tarifs



LES ENGAGEMENTS de FUNECAP SUD EST

- Un devis préalable à la commande établi à la famille en fonction de son budget et dans le respect de ses volontés et de ses croyances, comprenant l'intégralité des frais inhérents à l'organisation des obsèques.
- Aucune avance de frais à la signature de la commande, facturation établie à la famille le lendemain des obsèques et mise en œuvre des modalités de paiement en concertation avec les différents organismes (Unions départementales, banques, assurances, mutuelles, etc) et la famille.
- L'offre à la famille d'un guide sur la gestion du deuil, l'organisation des obsèques et la personnalisation de l'hommage.
- L'offre à la famille d'un service d'aide à la réalisation des démarches après obsèques (diagnostic par un spécialiste, rédaction des courriers de formalités, suivi).
- Dans le cas d'absence de ressources ou de famille, mise en œuvre des prises en charges avec les services sociaux.
- Aucune condition d'exclusivité, aucune prestation imposée, un choix totalement libre sur les produits funéraires pour la famille.

LES TARIFS réservés aux bénéficiaires de l'accord

- Remise de 5% sur la facture des obsèques, hors taxes, hors tiers (frais avancés pour le compte de la famille) et hors sous-traitances éventuelles, y compris si les obsèques sont intégralement prises en charge par un organisme.
- Remise de 5% pour toute commande d'un monument funéraire, hors taxes et hors frais de pose et réalisation gratuite de la gravure sur monument neuf.
- Remise de 10% pour tout achat d'articles funéraires (plaques et fleurs artificielles) étendue à l'ensemble des proches touchés par les obsèques.
- Application de ces remises et de l'offre du service des démarches après-obsèques pour toute souscription d'un contrat obsèques par un adhérent, un des ses ascendants directs ou un de ses descendants directs ou leurs conjoints.



04 93 18 16 30 - direction@udsp06.fr



Philippe LE DIOURON – 06 80 00 37 30 - p.le-diouron@funecap.com

FUNECAP
SUD-EST